



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Permanent Piège à mouches des fruits

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 01.03.2023
Version 1.0 (fr,CH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Permanent Piège à mouches des fruits
Prod-Nr. 4005240156759
CPID 627802-44
Zul-Nr. CHZN 5603

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange
Attractif pour piège biotechnologique

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

W. Neudorff GmbH KG (CH)
An der Mühle 3
D-31860 Emmerthal
Téléphone +49 5155 624-0
Télécopie +49 5155 6010
E-mail msds@neudorff.de
Site web www.neudorff.ch

Producteur

Herstellerein: Neogard AG, Industriestrasse 783, CH-5728 Gontenschwil, Telefon +41 62 767 00 50, www.neogard.ch
Bewilligungsinhaber:in: GNS Consult AG, Konstanzerstrasse 19, CH-8274 Tägerwilen

1.4 Numéro d'appel d'urgence

CH: Tox Info Suisse 145
info@toxinfo.ch

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Remarque

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.

2.3 Autres dangers

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Aucun danger connu dans le cadre d'une utilisation conforme au mode d'emploi.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Permanent Piège à mouches des fruits

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 01.03.2023
Version 1.0 (fr,CH)

* RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

* 3.2 Mélanges

* Description

Attractif : vinaigre (CAS 8028-52-2, <10 % d'acide acétique)

* Composants dangereux

n°CAS	N°CE	Nom de la substance	Concentration	Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	SCL/ M/ ATE
64-19-7	200-580-7	acide acétique	< 10 pds %	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314	Skin Corr. 1A;H314: C>=90% Skin Corr. 1B;H314: 25%<=C<90% Skin Irrit. 2;H315: 10%<=C<25% Eye Irrit. 2;H319: 10%<=C<25%

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau

* Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau chaude.

En cas d'ingestion

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pour le médecin

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Eau
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone (CO₂)



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Permanent Piège à mouches des fruits

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 01.03.2023
Version 1.0 (fr,CH)

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune donnée disponible

5.3 Conseils aux pompiers

Aucune donnée disponible

Informations complémentaires

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune donnée disponible

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'épandre dans la nature de manière incontrôlée.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Matière appropriée pour recueillir le produit:

Sable

Sciure de bois

Liant universel

6.4 Référence à d'autres sections

Aucune donnée disponible

*** RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

*** 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

*** Mesures de protection**

Lire le mode d'emploi!

Eviter d'inspirer les vapeurs.

Eviter les contacts longs et intenses avec la peau.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons.

*** 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Classe de stockage

12 liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Conserver sous clé et hors de portée des enfants.

Température de stockage recommandée: 20 °C.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Permanent Piège à mouches des fruits

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 01.03.2023
Version 1.0 (fr,CH)

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	N°CE	Agent	valeur limite au poste de travail
64-19-7	200-580-7	Acide acétique	10 [ml/m ³ (ppm)] 25 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 20 Court terme(mg/m ³) 50 2017/164/EU
64-19-7	200-580-7	Acetic acid	10 [ml/m ³ (ppm)] 25 [mg/m ³] Court terme(ml/m ³) 20 Court terme(mg/m ³) 50 (CH)

* 8.2 Contrôle de l'exposition

* Protection individuelle

* Protection yeux/visage

pas nécessaire

* Protection des mains

pas nécessaire

* Protection corporelle:

pas nécessaire

* Protection respiratoire

pas nécessaire

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique

liquide

Couleur

jaunâtre

Odeur

odeur acide

Données de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Seuil olfactif:	non déterminé		
Point de fusion/point de congélation	non déterminé		
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	env. 100 °C		
inflammabilité	non déterminé		
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé		
Point éclair	> 100 °C	Abel-Pensky	
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé		



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Permanent Piège à mouches des fruits

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 01.03.2023
Version 1.0 (fr,CH)

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Température de décomposition	non déterminé		
pH	2.2 (22°C)	Microprocesseur pH-Mètre	
Viscosité	non déterminé		
solubilité(s)	Solubilité dans l'eau		Soluble dans l'eau sans aucune limite.
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé		
Pression de vapeur	non déterminé		
Densité et densité relative	1.01 g/mL (22°C)		
Densité de vapeur relative	non déterminé		
caractéristiques des particules	non déterminé		

9.2 Autres informations

Autres caractéristiques de sécurité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Propriétés explosives			Le produit n'est pas explosif.
Propriétés comburantes			Le produit ne favorise pas la combustion.

Autres informations

Les indications se réfèrent à la solution insecticide.

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2 Stabilité chimique

Aucune donnée disponible

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

* 10.6 Produits de décomposition dangereux

Indications diverses

Stable à température ambiante.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Données d'animaux

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité orale aiguë	> 2000 mg/kg	Calcul	
Toxicité dermique aiguë	non déterminé		



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Permanent Piège à mouches des fruits

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 01.03.2023
Version 1.0 (fr,CH)

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité inhalatrice aiguë	non déterminé		

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
Irritation légère (peau du lapin, pas d'irritation primaire).		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Méthode	Source, Remarque
irritation légère possible - toujours réversible		

Sensibilisation respiratoire

Estimation/classification

non sensibilisant

Sensibilisation cutanée

Données d'animaux

Résultat / Évaluation	Dose / Concentration	Méthode	Source, Remarque
non sensibilisant.			

Mutagenicité sur les cellules germinales

non déterminé

Cancerogénité

non déterminé

Toxicité pour la reproduction

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

non déterminé

Danger par aspiration

non déterminé

11.2 Informations sur les autres dangers

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique

	Dose efficace	Méthode,Évaluation	Source, Remarque
Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson	non déterminé		
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés	non déterminé		



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Permanent Piège à mouches des fruits

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 01.03.2023
Version 1.0 (fr,CH)

	Dose efficace	Méthode, Évaluation	Source, Remarque
Toxicité chronique (à long terme) pour les invertébrés aquatiques	non déterminé		
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les algues et cyanobactéries	non déterminé		
Toxicité sur autres organismes aquatiques	non déterminé		
Toxicité sur les microorganismes	non déterminé		

* 12.2 Persistance et dégradabilité

	Valeur	Méthode	Source, Remarque
Biodégradation			readily biodegradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

12.7 Autres effets nocifs

Autres informations écotoxicologiques

Informations complémentaires

Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit

Peut être jeté dans la poubelle des ordures ménagères.

Peut être ajouté au compost.

Diluted attractant solution can be disposed of via sewage.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

Remarque

Les quantités ménagères peuvent être jetées dans les ordures ménagères.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	-	-	-
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Permanent Piège à mouches des fruits

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 01.03.2023
Version 1.0 (fr,CH)

	Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4 Groupe d'emballage	-	-	-
14.5 Dangers pour l'environnement	Non	Non	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune donnée disponible

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

Modes de transport

Le produit n'est pas un produit dangereux.

* RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

autres réglementations (UE)

À observer:

Produit soumis à la réglementation biocide (UE) n° 528/2012.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

* RUBRIQUE 16: Autres informations

* Abréviations et acronymes

REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques

Flam. Liq. 3: Matières liquides inflammables, Catégorie 3

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, Sub-catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Irritation de la peau, Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Irritation des yeux, Catégorie 2

WGK: classe risque aquatique

GHS: Système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques

CLP: Classification, étiquetage et emballage

CAS: Chemical Abstracts Service

EU: Union européenne

EN: Norme européenne

ECHA: Agence européenne des produits chimiques

EC: Communauté européenne

DIN: Institut allemand de normalisation

* Indications diverses

Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Permanent Piège à mouches des fruits

Date d'édition 01.03.2023
Date d'exécution 01.03.2023
Version 1.0 (fr,CH)

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente